

# ACTION URGENTE

## SYRIE. QUATRE HOMMES ARRÊTÉS RISQUENT D'ÊTRE TORTURÉS

**Le Syrien, Youssef al Ammar, ses neveux Suhaib al Ammar et Iqbal al Ammar, ainsi qu'un de leurs proches, Bilal Koushan, ont été arrêtés le 24 novembre 2012 à l'appartement qu'ils partageaient à Damas. Depuis, ils sont détenus dans des conditions équivalent à une disparition forcée et risquent de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.**

Selon un contact sur place, des membres des forces de sécurité seraient arrivés le 24 novembre au petit matin à l'appartement que **Youssef al Ammar** partage avec ses neveux, **Suhaib al Ammar** et **Iqbal al Ammar**, et un de leurs proches, absent à ce moment-là. Le cousin de Suhaib et Iqbal al Ammar, **Bilal Koushan**, originaire de Deraa, logeait en effet avec eux dans cet appartement. La même source a indiqué à Amnesty International que des témoins auraient plus tard dit à la famille que les quatre hommes avaient été emmenés par des membres des forces de sécurité.

Les autorités syriennes n'ont pas averti les familles des quatre hommes de leur placement en détention et n'ont donné aucune information concernant l'endroit où ils se trouvent ou les charges retenues contre eux. On ignore les raisons de leur arrestation. Iqbal al Ammar avait déjà été brièvement arrêté une fois, au début de l'année 2012. Suhaib al Ammar, quant à lui, avait été maintenu en détention du 18 novembre 2011 au 10 janvier 2012 avant d'être libéré sans inculpation. (Voir : *Syrie. Un étudiant risque la torture en détention*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/080/2011/fr>, et *Syrie. Un étudiant libéré au bout de deux mois*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/003/2012/fr>.) Il a par la suite indiqué qu'il avait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements avant d'être libéré. Amnesty International craint donc d'autant plus que ces hommes subissent le même sort.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue :**

- dites-vous préoccupé-e par le fait que Youssef al Ammar, Suhaib al Ammar, Iqbal al Ammar et Bilal Koushan sont détenus au secret depuis le 24 novembre 2012 dans des conditions équivalent à des disparitions forcées ;
- exhortez les autorités syriennes à veiller à ce que ces quatre hommes soient protégés de la torture et de tout autre mauvais traitement, qu'ils puissent contacter immédiatement leurs familles et l'avocat de leur choix, et qu'ils bénéficient des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez-leur d'expliquer quel est leur statut au regard de la loi et appelez-les à les libérer, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par le droit international et jugés dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 FÉVRIER 2013 À :**

#### Président

Bashar al-Assad

Fax : +963 11 332 3410 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /  
Monsieur le Président,**

#### Ministre de l'Intérieur

Major General Mohamad Ibrahim al-Shaar

Fax : +963 11 311 0554  
(dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /  
Monsieur le Ministre,**

#### Ministre des Affaires étrangères

Walid al-Mu'allim

Fax : +963 11 214 6253 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /  
Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Nom, adresse, n° de fax, adresse électronique

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SYRIE. QUATRE HOMMES ARRÊTÉS RISQUENT D'ÊTRE TORTURÉS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le père de Suhaib et Iqbal al Ammar, Mohamed al Ammar, un médecin qui plaide pacifiquement en faveur d'une réforme démocratique en Syrie, a également été arrêté à plusieurs reprises depuis le début des troubles en Syrie. Pour en savoir plus sur sa dernière arrestation, consultez l'action urgente *Syrie. Un réformiste pourrait être détenu et risquer la torture* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/036/2012/fr>) et les informations complémentaires *Syrie. Libération d'un militant en faveur de la démocratie* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/051/2012/fr>). Il a largement publié ses appels sur Internet, a prononcé des allocutions publiques et a participé à des conférences.

Depuis février 2011 et le début des manifestations en faveur d'une réforme politique, des milliers d'opposants présumés au gouvernement syrien ont été arrêtés dans le pays et bon nombre d'entre eux, voire la plupart, semblent avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Amnesty International dispose des noms de plus de 720 personnes qui seraient mortes en détention pendant cette période, et a recensé de nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements. Pour en savoir plus, consultez le rapport « *Je voulais mourir.* » *Témoignages de survivants de la torture en Syrie* (MDE 24/016/2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2012/fr>).

Depuis le début des manifestations, la situation dans une bonne partie du pays a dégénéré en conflit armé interne opposant les forces de sécurité et des groupes d'opposition décidés à renverser le gouvernement. Les atteintes aux droits humains, les crimes contre l'humanité et de possibles crimes de guerre sont devenus monnaie courante et les civils en sont les principales victimes. Amnesty International en a recensé de nombreux exemples, notamment dans des publications récentes telles que le document *Syria: Indiscriminate attacks terrorize and displace civilians* (MDE 24/078/2012, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE24/078/2012/en> - en anglais et en arabe uniquement). D'autres organes, comme la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie, créée par les Nations unies, ont fait des constatations similaires. Amnesty International appelle toutes les parties au conflit à se conformer au droit international humanitaire et à protéger les civils.

Bien que la grande majorité des atteintes aux droits humains constatées par Amnesty International soit imputable aux forces armées syriennes et aux milices chabiha en faveur du gouvernement, des groupes armés de l'opposition se rendent eux aussi coupables de tels agissements. Ils ont notamment torturé et tué des soldats et des chabiha qu'ils avaient capturés, enlevé et tué des personnes qui soutenaient le gouvernement ou travaillaient avec ses agents, ou étaient soupçonnées de le faire, et pris des civils en otage pour essayer de négocier des échanges de prisonniers. Amnesty International condamne sans réserve ces pratiques et appelle les chefs de tous les groupes armés d'opposition en Syrie à annoncer publiquement que de tels actes sont interdits. L'organisation leur demande aussi de faire tout leur possible pour veiller à ce que les forces de l'opposition cessent d'en commettre.

Par conséquent, Amnesty International continue de demander que la situation en Syrie soit examinée par le procureur de la Cour pénale internationale, qu'un embargo international sur les armes à destination de ce pays soit décrété afin d'empêcher l'approvisionnement des forces gouvernementales, et que les avoirs du président Bachar el Assad et de ses proches collaborateurs soient gelés. De plus, tout État qui envisage de fournir des armes à l'opposition doit disposer des mécanismes nécessaires pour garantir que ce matériel ne servira pas à commettre des atteintes aux droits humains ni des crimes de guerre. Par ailleurs, le gouvernement syrien doit permettre à la Commission d'enquête internationale indépendante, aux organisations de défense des droits humains et aux organisations humanitaires de se rendre librement dans le pays.

**Rendez-vous sur la carte interactive *Eyes on Syria* ([www.eyesonsyria.org](http://www.eyesonsyria.org)) afin de découvrir où des violations des droits humains sont commises en Syrie et de prendre connaissance de l'action menée par Amnesty International dans le monde pour obtenir justice.**

Noms : Youssef al Ammar, Suhaib al Ammar, Iqbal al Ammar, Bilal Koushan

Genre : hommes

